

Renouez avec la place de la Brèche – version fin 19^e siècle

Le 12 mars 1884, à la demande d'Antonin Proust, un arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts opte pour la prise en charge des frais d'exécution de deux vases décoratifs monumentaux dont les modèles ont été conçus par Monsieur Louis-Léon Cugnot, sculpteur (1835 - 1894) et Christofle & Cie, fondeur.

Ces vases étaient destinés à la décoration du jardin public de la ville de Niort, qui a pris en charge la réalisation des piédestaux et des armoiries.

Ces deux vases ont été présentés aux citoyens, sur la place de la Brèche, en bas du rampant de la balustrade d'escalier, de 1885 à 2006.

Ils ont été retirés de l'espace public dans le cadre de l'aménagement de la place et conservés dans une réserve du musée Bernard d'Agesci.

Ces deux vases sont propriété de l'État et mis en dépôt par convention à Niort, avec une gestion Communauté d'Agglomération du Niortais par le musée Bernard d'Agesci.

Aux Armes de la ville de Niort, ils illustrent les quatre saisons (*hiver-été* sur l'un, *printemps-automne* sur l'autre) figurées par des personnages masculins et féminins en relief, costumés à la mode de 1880, en activités de loisirs ou de travail. Des scènes en mouvement du quotidien, mêlées à des motifs et ornements allégoriques, pour un passage entre les saisons comme un éternel recommencement.

Pour la première fois, la Communauté d'Agglomération du Niortais, en collaboration avec la Fondation du patrimoine, lance une souscription populaire comme une invitation à s'inscrire dans les sillons de notre patrimoine commun, une résurgence du passé pour un legs aux générations actuelles et futures.

Faire un Don : inscrivez-vous dans l'histoire de Niort

Jérôme Baloge
Maire de Niort

Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais



La Fondation du patrimoine a pour but essentiel de sauvegarder et de valoriser le patrimoine non protégé. Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, patrimoine industriel, mobilier, naturel... tous les types de patrimoine de proximité sont éligibles à l'action de la Fondation. Aux côtés de l'État et des principaux acteurs du secteur, elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets, permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, et mobilise le mécénat d'entreprise. Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine œuvre pour la sauvegarde de notre patrimoine commun. La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

Contacts

Musée Bernard d'Agesci - 26, avenue de Limoges - 79000 Niort

Tel: 05 49 78 72 05 ou 72 11

musee@agglo-niort.fr

Fondation du patrimoine - 1 Bis rue Lebasclès - 86000 Poitiers

Tel : 05 49 41 45 54

poitoucharentes@fondation-patrimoine.org

niort agglo
Agglomération du Niortais



niort agglo
Agglomération du Niortais



Conception : service de communication communautaire - Crédit photo Musée Bernard d'Agesci

LES VASES

Louis-Léon Cugnot

Restaurons ensemble

De novembre 2018 à mars 2019, participez à la campagne de souscription pour la restauration de deux vases monumentaux de facture exceptionnelle



Quel niortais ne se souvient pas de ces vases exceptionnels sur la place de la Brèche ?

Patchwork technique inventif et typique de la fin du 19^e siècle et de sa confiance dans le progrès, ces deux vases sont en cuivre galvanique renforcé par l'intérieur de plomb, avec une armature en fer, les personnages formant les anses, sont en bronze coulé. Ces curiosités techniques posent des difficultés de conservation et de restauration.

Une restauration complexe, coordonnée par le musée Bernard d'Agesci, s'engage avec la Fonderie Coubertin (Saint-Rémy Les Chevreuses – 78) et Antoine Amarger, spécialiste en restauration de sculptures métalliques.

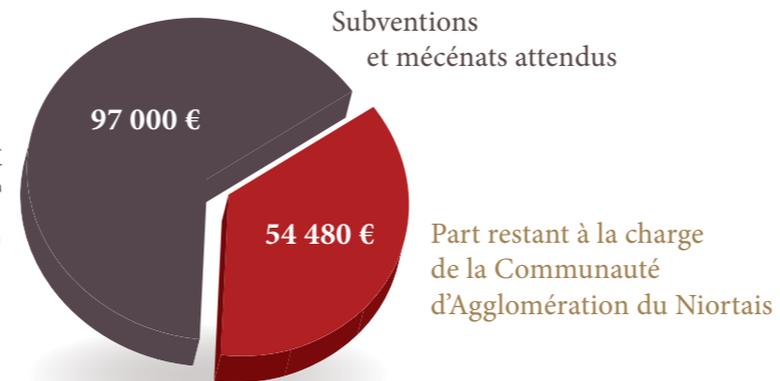
Les vases seront entièrement désossés et les armatures endommagées seront remplacées par des constructions similaires inoxydables. Les différentes phases d'observation de cette restauration seront analysées, interprétées et documentées.

Nous souhaitons retrouver l'esprit génétique de la conception de ces deux sculptures monumentales, soit participer à la décoration de la Ville de Niort, avec une volonté de conservation en plein air, au cœur de l'espace urbain.

Avec le soutien du club des Mécènes des Deux-Sèvres.
Les demandes de subventions sont en cours auprès de l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental des Deux-Sèvres et de mécènes. Le coût résiduel a encouragé la Communauté d'Agglomération du Niortais à lancer une souscription publique par l'intermédiaire de la Fondation du patrimoine, pour un projet culturel fédérateur local, à résonance nationale.

Elisabeth Maillard
Vice-présidente en charge de la culture et du patrimoine historique

Montant des travaux
151 480 € HT
(soclage inclus)



Oui, je fais un don, pour aider la restauration des Vases L.L. Cugnot de Niort.

Et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de 5 années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Mon don est de : € et je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :

- de l'impôt sur le revenu
- ou de l'impôt sur la fortune immobilière
- de l'impôt sur les sociétés

Nom ou société..... Prénom.....
Adresse
Code Postal..... Ville.....
Mail Tél.....

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable
- ou de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666€).

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.

Comment faire un don ?

Par internet

- Sur le site sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/59956
- Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !



Par courrier*

- Envoyez le bon de souscription complété avec votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine, Vases L.L. Cugnot, Niort » à l'adresse suivante : **Fondation du patrimoine, 1 bis Rue Lebasclès, 86000 Poitiers**

Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail *

* Si vous voulez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre * Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'association Histoire et Patrimoine seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 8% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.